



## PRÉFET DE L'ISÈRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 19/06/2020

#### **Contrôles routiers prévus en Isère pour le week-end de la Fête de la Musique**

L'accidentalité comme la délinquance routière sont en augmentation depuis la fin du confinement le 11 mai dernier. Le Préfet de l'Isère annonce de nouveaux contrôles renforcés pour lutter contre les comportements dangereux et les violences routières.

A l'approche de la Fête de la Musique, le Préfet de l'Isère a demandé aux forces de l'ordre (gendarmerie nationale et police nationale) d'être particulièrement mobilisées sur les contrôles routiers, afin de sanctionner sévèrement tout comportement de nature à mettre en danger les autres usagers de la route. La consommation d'alcool ou de stupéfiants par les conducteurs fera l'objet d'une vigilance accrue lors de ces contrôles.

En effet, si lors du confinement, les infractions au code de la route et l'accidentalité routière étaient en net recul, les forces de l'ordre observent depuis le 11 mai une recrudescence des comportements délictueux, tels que les grands excès de vitesse, mais aussi ceux liés à la consommation d'alcool ou de stupéfiants au volant.

Ce sont ainsi 1400 suspensions du permis de conduire qui ont été prononcées par le Préfet de l'Isère depuis le début de l'année, avec de nets reculs en mars et avril (respectivement 186 et 217 décisions, contre 254 en mai).

On observe par ailleurs que le nombre hebdomadaire d'accidents a doublé depuis le 11 mai (entre 3 et 6 accidents par semaine pendant le confinement, et entre 6 et 15 par semaine depuis le 11 mai). Il en va de même pour le nombre de blessés (entre 2 et 8 par semaine pendant le confinement, et entre 8 et 18 depuis le 11 mai). Deux personnes supplémentaires sont également décédées ces 15 derniers jours, tandis que deux accidents très graves ont encore eu lieu cette semaine.

Le Préfet de l'Isère en appelle à la responsabilité de chacun, pour faire diminuer le nombre de victimes de la route, et appelle l'attention de tous les conducteurs sur le risque de suspension administrative du permis de conduire en cas d'infraction, la durée de cette suspension pouvant désormais être portée jusqu'à un an, notamment en cas de récidive.

**Contact presse**  
**Bureau du Cabinet et de la**  
**Communication Interministérielle**

Tél : 04 76 60 48 05  
Mél : [pref-communication@isere.gouv.fr](mailto:pref-communication@isere.gouv.fr)  
Twitter : @Prefet38

12, Place de Verdun  
38000 Grenoble Cedex 01